

PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE CHOISEL

Echelle 1:3000

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

BOURG ET HAMEAUX



ARRÊTE LE

LE 28 JUIN 2016

APPROUVE LE

LE 16 SEPTEMBRE 2019

PIÈCE DU PLU

LE 18 juillet 2019

MODIFIÉ LE

Cittanova

4.2.2

Zonage

- UA - Noyau historique constitué de la commune
- UAb - noyau historique du bourg
- UAh - noyau historique d'Herbouville
- UAF - noyau historique de la Ferté
- UC - Tissu récent composé d'extensions pavillonnaires
- UX - Secteur économique de la scierie
- 1AU - Secteur à urbaniser à court terme destiné prioritairement à l'habitat
- NJ - Espaces de jardins et de constructions situés en retrait de la zone à urbaniser à ne pas conforter
- NH - Noyaux anciens des écarts et leurs développements récents
- NH1 - Secteurs de taille et de capacité limitées permettant un renforcement modéré
- Np - Ensemble patrimonial du Château de Breteuil et son parc
- Np1 - Secteurs de taille et de capacité limitées au sein du secteur Np
- NI - Site de loisirs du domaine de Talou
- Nf - Espaces naturels des coteaux
- Nv - Espaces naturels en fonds de vallée
- A - Zone agricole
- Ap - Espaces de prairies inscrits sur le plateau

Secteurs soumis à des prescriptions particulières

Les secteurs inscrits en zone urbaine UA et UC ainsi que les secteurs de taille et de capacité limitées NH1 sont soumis à l'ODAP Cadre "Division parcellaire"

- [] Secteur soumis à des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- [] Secteur dont les permis de construire sont subordonnés à la démolition d'une ou partie des bâtiments existants au titre du L151-10 et à l'obligation d'une servitude de gel en attente de projet au titre du L151-41
- [] Polygone d'implantation
- [] Chemin et sente à conserver, prolonger ou créer au titre du L151-38
- [] Chemin et sente adapté à la circulation des camions porte-engins et porte-grumes de fort tonnage, à conserver au titre du L151-38
- [] Secteur soumis aux nuisances sonores de part et d'autres de la RD906

Espaces et éléments concourant à la trame verte et bleue

- [] Espace Boisé Classé
- [] Zones humides (source : PNR SIAHVY)
- [] Mare, mouillère ou étang à préserver au titre du L151-23
- [] Cours et jardins patrimoniaux à préserver au titre du L151-23
- [] Espace public ouvert à préserver au titre de l'article L151-23
- [] Cône de vue à préserver au titre du L151-23
- [] Cours d'eau à protéger au titre du L151-23
- [] Frange paysagère du plateau à conforter au titre du L151-23
- [] Haie et alignement d'arbres protégé au titre du L151-23
- [] Arbres protégés au titre du L151-23

Massif boisé de plus de 100 ha

- [] Massif Boisé de plus de 100 ha
- [] Espace hors Site Urbain Constitué inscrit dans la liste de 50 m de la bordure de plus de 100 ha

Limite du Site Urbain Constitué

Les zones urbaines UA, UC et UX ainsi que les secteurs NH et NH1 localisés le long de la route de la Rimorière sont considérés comme des sites urbains constitués

Dispositions liées au patrimoine

- [] Bâtiment pouvant changer de destination au titre du L151-11
- [] Bâti patrimonial à préserver au titre du L151-19
- [] Élement de petit patrimoine à préserver au titre du L151-19
- [] Mur ou muret ancien à préserver au titre du L151-19

Informations complémentaires

- [] Nouvelles constructions n'apparaissant pas au cadastre

Emplacements réservés

- [] Emplacement Réserve

N°	DESTINATION	SURFACE	DESTINARIE
1	Élargissement du Chemin des Ruelles	380 m ²	Commune
	Prolongement du Chemin des Ruelles pour assurer la continuité des deux chemins entre le bourg et La Ferte	2 400 m ²	Commune
2	Agencement et aménagement de la RD 906 et de la rue de la Maison Forte	320 m ²	Commune
3	Création d'un parking de travail et le parking de l'église	140 m ²	Commune
4	Non affecté	-	-
5	Colonisation d'un espace de stationnement au Buisson	250 m ²	Commune

